

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 6 mai 2026 à 13 h 30 en la salle "Les Ruisseaux" au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie

Présences

M. Gérald Beaulieu, maire de Baie-des-Sables et préfet
M. Gaétan Bergeron, maire de Saint-Ulric
M. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
M. Philippe Savard, maire de Sainte-Paule et préfet suppléant

Absences

M. Eddy Métivier, maire de Matane

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Gérald Beaulieu, préfet et maire de Baie-des-Sables. Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, est aussi présent. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation de signature – Avenant #1 à la convention de subvention « Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises »
4. Dépôt du rapport d'évènement – Forum de Baie-des-Sables
5. FRR 2025-2028 volet 2–Développement territorial – Programme de soutien aux projets structurants (PSPS)
 - 5.1. FRR volet 2–PSPS (Société d'action nationale de Matane – événement "Matane en lumières Desjardins")
 - 5.2. FRR volet 2–PSPS (La Salso – événement "Série Découverte")
 - 5.3. FRR volet 2–PSPS (PHOS Événement – événement "PHOS #13 : Corps-Images-Matières")
 - 5.4. FRR volet 2–PSPS (Société d'action nationale de Matane – événement "Fête nationale 2026")
 - 5.5. FRR volet 2–PSPS (Chœur Vocalia – événement "Bouquet musical")
 - 5.6. FRR volet 2–PSPS (Sentier international des Appalaches – événement "25^e Anniversaire")
 - 5.7. FRR volet 2–PSPS (Groupe environnemental Uni-Vert région Matane – activité "Verdissons La Matanie")
 - 5.8. FRR volet 2–PSPS (Club Optimiste de Matane – activité "Sécurité sur roues")
 - 5.9. FRR volet 2–PSPS (EBJM Danse – activité "Spectacle annuel")
6. FRR 2025-2028 volet 3–Vitalisation – Programme de soutien à la vitalité rurale (SVR)
 - 6.1. FRR volet 3–SVR-v1 (Corporation de développement de Les Méchins – activité "Fête nationale")
7. Mandat de services professionnels en attractivité – DEM – Participation financière de la MRC
8. Autorisation d'octroi d'un contrat à CAMM Construction – Fabrication et installation d'un cabanon au Marché public
9. Demande d'aide financière au MAPAQ dans le cadre du PADAAR mesure 4021 : Promotion des produits régionaux – projet « Campagne promotionnelle du Marché public de La Matanie »
10. Participation au Rendez-vous de formations et d'échanges dans la MRC du Kamouraska par le service de développement territorial, les 27 et 28 mai 2026

11. Entériner la lettre d'appui pour le renouvellement du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) du SANAM
 12. COSMOSS La Matanie – Autorisation signature – Contrat de service Plaisir de lire 2026
 13. Les arts et la culture dans La Matanie – Info
 14. GRH – Embauche au poste d'inspecteur en bâtiments (surnuméraire à temps plein)
 15. Achat de pièces d'uniformes pour le service de prévention incendie
 16. Atelier pratique – Formation en atténuation des risques liés aux feux de végétation, le 19 mai 2026 à Rivière-du-Loup
 17. ICO Technologies – Module formulaire public
 18. Mise en œuvre d'un programme de formation sur l'utilisation sécuritaire des extincteurs portatifs
 19. Projet de transfert administratif d'une station météorologique dans le canton de Boutet du TNO de Rivière-Bonjour
 20. Projet d'exploration Mont Tuzo – Information préalable et démarche de communication – Info
 21. Présentation de la nouvelle Table de concertation régionale de l'estuaire moyen-maritime (TCREMM) – Info
 22. Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) – Rapport 3 préliminaire – rencontre de présentation du plan d'action, le 25 mai 2026 – Info
 23. Orientation – révision du dossier d'assurances de la MRC
 24. Programme 2026 de protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette de la Société de protection des forêts contre les insectes et maladie (SOPFIM) sur le TNO de Rivière-Bonjour
 25. Offre de services de Urbec Concepts – gestion des demandes de permis et certificats
 26. FQM – Colloque Ma municipalité verte, le 26 mai 2026 à Québec
 27. Varia
 28. Période de questions
 29. Fermeture de la séance
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

RÉSOLUTION CA-2026-05-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif de la MRC présents forment le quorum;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Gérald Beaulieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-05-02

AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT #1 À LA CONVENTION DE SUBVENTION « RÉSEAU ACCÈS PME POUR LE RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES »

CONSIDÉRANT la convention de subvention « Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises » d'un montant maximal de

215 000 \$, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, intervenue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MÉIE);

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour économique, de novembre 2025, prévoit 45,2 M\$ pour renouveler le financement de Réseau accès PME;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre a été autorisé à prolonger le financement annuel de 215 000 \$ du Réseau accès PME pour les exercices financiers 2026-2027 et 2027-2028 en modifiant la convention de subvention conclue avec 100 MRC et à signer un avenant à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance dudit avenant #1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le préfet, monsieur Gérald Beaulieu, soit et est autorisé à signer l'avenant #1 à la convention de subvention « Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises » avec le MÉIE pour la prolongation du financement jusqu'au 31 mars 2028.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-05-03

DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉVÈNEMENT – FORUM DE BAIE-DES-SABLES

CONSIDÉRANT QUE la tenue du Forum de Baie-des-Sables, le 11 avril 2026, a permis de regrouper 45 participants issus de dix municipalités pour discuter de gouvernance et de coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de partager rapidement les résultats du Forum à la population et aux élus municipaux et de publiciser largement les projets de coopération en cours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le dépôt du Rapport d'évènement du Forum de Baie-des-Sables, avril 2026;

DE diffuser ledit rapport sur le site Internet de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

FRR 2025-2028 VOLET 2–DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

RÉSOLUTION CA-2026-05-04

FRR VOLET 2–PSPS (SOCIÉTÉ D'ACTION NATIONALE DE MATANE – ÉVÈNEMENT "MATANE EN LUMIÈRES DESJARDINS")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 2–Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien aux projets structurants (PSPS) pour soutenir les initiatives à fort impact pour la communauté et les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du PSPS;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au FRR volet 2;

- Société d'action nationale de Matane – événement "Matane en lumières Desjardins" : 15 000 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-05-05

FRR VOLET 2–PSPS (LA SALSO – ÉVÉNEMENT "SÉRIE DÉCOUVERTE")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 2–Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien aux projets structurants (PSPS) pour soutenir les initiatives à fort impact pour la communauté et les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du PSPS;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au FRR volet 2;

- La Salso – événement "Série Découverte" : 1 000 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-05-06

FRR VOLET 2–PSPS (PHOS ÉVÉNEMENT – ÉVÉNEMENT "PHOS #13 : CORPS–IMAGES–MATIÈRES")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 2–Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien aux projets structurants (PSPS) pour soutenir les initiatives à fort impact pour la communauté et les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du PSPS;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au FRR volet 2;

- PHOS Événement – événement "PHOS #13 : Corps–Images–Matières" : 10 000 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-05-07

FRR VOLET 2–PSPS (SOCIÉTÉ D'ACTION NATIONALE DE MATANE – ÉVÉNEMENT "FÊTE NATIONALE 2026")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 2–Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien aux projets structurants (PSPS) pour soutenir les initiatives à fort impact pour la communauté et les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du PSPS;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au FRR volet 2;

- Société d'action nationale de Matane – événement "Fête nationale 2026" : 1 000 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-05-08

FRR VOLET 2–PSPS (CHOEUR VOCALIA – ÉVÉNEMENT "BOUQUET MUSICAL")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 2–Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien aux projets structurants (PSPS) pour soutenir les initiatives à fort impact pour la communauté et les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du PSPS;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au FRR volet 2;

- Chœur Vocalia – événement "Bouquet musical" : 500 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-05-09

FRR VOLET 2–PSPS (SENTIER INTERNATIONAL DES APPALACHES – ÉVÉNEMENT "25^e ANNIVERSAIRE")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 2–Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien aux projets structurants (PSPS) pour soutenir les initiatives à fort impact pour la communauté et les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du PSPS;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au FRR volet 2;

- Sentier international des Appalaches – événement "25^e Anniversaire" : 500 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-05-10

FRR VOLET 2–PSPS (GROUPE ENVIRONNEMENTAL UNI-VERT RÉGION MATANE – ACTIVITÉ "VERDISSONS LA MATANIE")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 2–Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien aux projets structurants (PSPS) pour soutenir les initiatives à fort impact pour la communauté et les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du PSPS;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au FRR volet 2;

- Groupe environnemental Uni-Vert région Matane – activité "Verdissons La Matanie" : 500 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-05-11

FRR VOLET 2–PSPS (CLUB OPTIMISTE DE MATANE – ACTIVITÉ "SÉCURITÉ SUR ROUES")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 2–Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien aux projets structurants (PSPS) pour soutenir les initiatives à fort impact pour la communauté et les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du PSPS;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au FRR volet 2;

- Club Optimiste de Matane – activité "Sécurité sur roues" : 500 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-05-12

FRR VOLET 2–PSPS (EBJM DANSE – ACTIVITÉ "SPECTACLE ANNUEL")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 2–Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien aux projets structurants (PSPS) pour soutenir les initiatives à fort impact pour la communauté et les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du PSPS;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au FRR volet 2;

- EBJM Danse – activité "Spectacle annuel" : 1 000 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

FRR 2025-2028 VOLET 3–VITALISATION – PROGRAMME DE SOUTIEN À LA VITALITÉ RURALE (SVR)

RÉSOLUTION CA-2026-05-13

FRR VOLET 3–SVR-V1 (CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LES MÉCHINS – ACTIVITÉ "FÊTE NATIONALE")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 3–Vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien à la vitalité rurale (SVR), lequel compte lui-même plusieurs volets, pour soutenir les initiatives locales qui contribuent à la vitalité, à la mobilisation et au dynamisme des communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du programme SVR;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au programme SVR-v1 du FRR volet 3–Vitalisation;

- Corporation de développement de Les Méchins – activité "Fête nationale" : 1 000 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-05-14

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ATTRACTIVITÉ – DEM – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a confié, à Développement Économique Matanie (DEM), les mandats de développement économique et durable,

incluant le développement touristique, la promotion, l'accueil (Bureau d'accueil touristique) ainsi que le marketing territorial et l'attractivité (coordination et pilotage);

CONSIDÉRANT QUE la MRC, la Ville de Matane et DEM ont élaboré conjointement un plan de communication stratégique en attractivité territoriale;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre dudit plan nécessite le développement d'outils structurants dont la révision de la marque territoriale, l'optimisation du site Web et un accompagnement stratégique en notoriété numérique;

CONSIDÉRANT QUE DEM a confié ces mandats à la firme Récréation laquelle possède une connaissance approfondie du territoire et des orientations stratégiques retenues;

CONSIDÉRANT QUE le coût total des mandats s'élève à 56 525,28 \$, incluant la récupération des taxes, et que les partenaires ont convenu d'un partage financier équitable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie autorise le paiement d'un montant de 18 841,76 \$ à DEM, à titre de participation financière aux mandats confiés à la firme Récréation dans le cadre du projet de développement des outils de marque et de communication en attractivité;

QUE cette dépense soit financée à même les sommes réservées à l'attractivité territoriale, incluant les aides financières provenant des ententes sectorielles applicables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-05-15

AUTORISATION D'OCTROI D'UN CONTRAT À CAMM CONSTRUCTION – FABRICATION ET INSTALLATION D'UN CABANON AU MARCHÉ PUBLIC

CONSIDÉRANT les besoins d'entreposage liés aux activités du Marché public de La Matanie;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de CAMM Construction inc., portant le numéro 2180 et datée du 15 avril 2026, pour la fabrication et l'installation d'un cabanon en cèdre;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission répond aux besoins fonctionnels, techniques et esthétiques du projet, et qu'elle inclut les plans requis pour la demande de permis;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet est assujettie à l'obtention des autorisations et permis requis auprès de la ville de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'octroi du contrat à CAMM Construction inc. pour la fabrication et l'installation d'un cabanon au site du Marché public de La Matanie pour un total de 24 541,42 \$, taxes incluses, à même le budget réservé à cette fin dans le FRR volet 2;

D'autoriser la directrice au développement territorial, madame Vanessa Caron, à signer le contrat et tout document nécessaire à la réalisation du projet, incluant l'obtention des permis et autorisations requis auprès de la ville de Matane.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-05-16

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MAPAQ DANS LE CADRE DU PADAAR MESURE 4021 : PROMOTION DES PRODUITS RÉGIONAUX – PROJET « CAMPAGNE PROMOTIONNELLE DU MARCHÉ PUBLIC DE LA MATANIE »

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région (PADAAR), administré par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), vise à soutenir des projets collectifs de promotion des produits agricoles et agroalimentaires régionaux;

CONSIDÉRANT QUE la "mesure 4021 : Promotion des produits régionaux" permet d'appuyer des projets concertés favorisant l'achat local et la mise en valeur des entreprises agroalimentaires du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Marché public de La Matanie constitue une initiative collective structurante pour le développement bioalimentaire régional et regroupe environ 24 entreprises agroalimentaires de La Matanie et des MRC voisines;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'une campagne promotionnelle intégrée, incluant des activités de communication, de mise en valeur des producteurs et d'animation du Marché public, contribuera à accroître la visibilité du Marché, la fréquentation citoyenne et le rayonnement des entreprises participantes;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est évalué à 17 200 \$ et qu'une aide financière de 8 600 \$ est demandée au MAPAQ dans le cadre du PADAAR;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au MAPAQ dans le cadre du Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région (PADAAR) mesure 4021 : Promotion des produits régionaux, pour le projet « Campagne promotionnelle du Marché public de La Matanie », pour un montant de 8 600 \$;

D'autoriser monsieur Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la MRC de La Matanie tout document requis relativement à cette demande, incluant le formulaire de demande d'aide financière et toute convention d'aide financière à intervenir avec le MAPAQ;

QUE la MRC de La Matanie s'engage à assumer sa part de contribution financière au projet et à en assurer la réalisation conformément aux exigences du programme.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-05-17

PARTICIPATION AU RENDEZ-VOUS DE FORMATIONS ET D'ÉCHANGES DANS LA MRC DU KAMOURASKA PAR LE SERVICE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, LES 27 ET 28 MAI 2026

CONSIDÉRANT la tenue du Rendez-vous de formations et d'échanges aux conseillers(ères)/agents(es) en développement rural, social et territorial des MRC du Bas-Saint-Laurent, qui aura lieu les 27 et 28 mai 2026 dans la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT la pertinence de cette activité pour le partage d'expertise, la collaboration inter-MRC et le développement des pratiques en développement rural, social et territorial;

CONSIDÉRANT QUE la participation de mesdames July-Anne Bouffard, Nadine Turcotte, Marie-Claude Soucy et Karine Lévesque, du service de développement rural et territorial de la MRC de La Matanie, est recommandée;

CONSIDÉRANT le budget préliminaire estimé à 747,00 \$, incluant les frais de déplacement, d'hébergement (une nuit) et de repas et la disponibilité budgétaire prévu pour les frais de déplacement du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation des ressources mentionnées au Rendez-vous de formations et d'échanges, incluant le déplacement et la nuitée, et d'autoriser les dépenses afférentes conformément aux politiques en vigueur à la MRC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-05-18

ENTÉRINER LA LETTRE D'APPUI POUR LE RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN À L'INTÉGRATION (PASI) DU SANAM

CONSIDÉRANT QUE le Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM) agit à titre d'organisme autonome au sein de La Matanie en matière d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des élus locaux de La Matanie reconnaissent et valorisent l'apport du SANAM sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est fière de collaborer et d'être partenaire du SANAM depuis sa création;

CONSIDÉRANT QUE le SANAM a bénéficié de l'aide financière dans le cadre du *Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI)* du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander le renouvellement dudit programme, lequel doit demeurer un levier essentiel pour répondre aux besoins du milieu en matière d'intégration des personnes immigrantes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance d'une lettre transmise au SANAM en appui à ses démarches pour le renouvellement du PASI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'entériner la lettre, signée par le préfet, signifiant l'appui de la MRC de La Matanie au SANAM afin d'obtenir le renouvellement du PASI.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-05-19

COSMOSS LA MATANIE – AUTORISATION SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE PLAISIR DE LIRE 2026

CONSIDÉRANT le projet de COSMOSS La Matanie intitulé « Plaisir de lire au camp de jour » et le montant de 11 127 \$ alloué pour le projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet implique la collaboration de la MRC de La Matanie (fiduciaire COSMOSS) et du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD-BSL) pour assurer la réalisation d'animations littéraires dans les camps de jour ciblés pour l'été 2026;

CONSIDÉRANT QUE les activités d'animation auprès des jeunes se feront de façon coordonnée avec les différents partenaires dont le Réseau Biblio BSL, Technoscience Est-du-Québec ainsi que Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit différentes ressources proposant des séances d'animations littéraires variées dans une approche à la fois éducative et ludique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser la signature par le directeur général de la MRC (fiduciaire local) du contrat de service avec le Collectif régional de développement du BSL (démarche COSMOSS) pour le projet « Plaisir de lire au camp de jour » se terminant au plus tard le 31 août 2026.

ADOPTÉE

LES ARTS ET LA CULTURE DANS LA MATANIE – INFO

GRH – EMBAUCHE AU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS (SURNUMÉRAIRE À TEMPS PLEIN)

RÉSOLUTION CA-2026-05-20

ACHAT DE PIÈCES D'UNIFORMES POUR LE SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie souhaite procéder à l'achat de pièces d'uniforme pour le personnel étudiant de son service de prévention incendie;

CONSIDÉRANT QU'en raison des quantités minimales devant être commandées auprès des entreprises offrant le service de broderie, il y a lieu de profiter de la situation afin de constituer un inventaire de chandails (polos et tee-shirts) de différentes tailles (petit à très large);

CONSIDÉRANT les devis numéros SO85490 et SO85491 pour la mise en production, la personnalisation et l'achat de douze polos et vingt-quatre tee-shirts auprès de l'entreprise Arseno respectivement au prix, avant les taxes applicables, de 548,48 \$ et 585,20 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la mise en production, la personnalisation et l'achat de douze polos et vingt-quatre tee-shirts auprès de l'entreprise Arseno au prix total de 1 303,47 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-05-21

ATELIER PRATIQUE – FORMATION EN ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS AUX FEUX DE VÉGÉTATION, LE 19 MAI 2026 À RIVIÈRE-DU-LOUP

CONSIDÉRANT l'invitation de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ) à participer à une formation gratuite, organisée conjointement avec la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), sur l'atténuation des risques liés aux feux de végétation, le 19 mai 2026 à Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE l'activité précède le Séminaire de l'ATPIQ à Rivière-du-Loup et n'entraîne aucun coût supplémentaire de déplacement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation des membres du service de prévention incendie de la MRC à la formation gratuite sur l'atténuation des risques liés aux feux de végétation ainsi que le remboursement des frais d'hébergement pour une nuitée sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-05-22

ICO TECHNOLOGIES – MODULE FORMULAIRE PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie partage avec la ville de Matane le même logiciel de gestion ICO Incendie ainsi que les frais annuels de licences;

CONSIDÉRANT QUE pour faciliter le dépôt des demandes et le suivi des dossiers de son service de prévention incendie, la MRC souhaite offrir des services en ligne à sa population;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de formulaires intégrés au logiciel de gestion permet de réduire le travail administratif, accélérer le suivi et gagner en efficacité;

CONSIDÉRANT l'offre de service d'ICO Technologies pour le module « formulaire public », au coût de 6 450,00 \$, avant les taxes applicables, incluant les frais d'implantation et de licence annuelle (1 850,00 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise l'achat du module « formulaire public » au coût de 7 415,89 \$, taxes incluses, lequel coût inclut les frais d'implantation et de licence (1 an);

QUE le directeur général de la MRC soit mandaté pour convenir d'un partage des coûts du module avec la ville de Matane.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-05-23

MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE FORMATION SUR L'UTILISATION SÉCURITAIRE DES EXTINCTEURS PORTATIFS

CONSIDÉRANT QUE le service de prévention incendie de la MRC de La Matanie est sollicité par certains organismes publics ou privés à but non lucratif afin d'offrir de la formation sur l'utilisation sécuritaires des extincteurs portatifs;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation adéquate des extincteurs portatifs lors d'un début d'incendie représente un élément clé pour réduire les pertes matérielles et humaines;

CONSIDÉRANT QUE le service possède l'expertise pour offrir de la formation théorique (30 à 45 minutes) sur les principes de base du feu, les classes de feux, les types d'extincteurs, les consignes de sécurité et la méthode PASS :

- Prenez l'extincteur et retirez la goupille de sécurité, ceci vous permettra de décharger l'agent extincteur sur le feu;
- Alignez la lance de votre extincteur vers la base du feu;

- Serrez le levier de façon à décharger l'agent extincteur. Si vous relâchez le levier, l'éjection sera interrompue;
- Saupoudrez la base du feu en mouvement latéral. Approchez-vous prudemment tout en continuant à arroser jusqu'à ce que le feu soit éteint;

CONSIDÉRANT QUE le service peut également offrir des activités pratiques (30 minutes);

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande d'offrir la formation gratuitement mais de facturer les frais de remplissage des extincteurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le service de prévention incendie de la MRC soit autorisé à mettre en œuvre un programme de formation sur l'utilisation sécuritaire des extincteurs portatifs;

QUE la formation soit réservée, sur la base des disponibilités du service, aux organismes publics et organismes publics à but non lucratif;

QUE la formation soit gratuite à l'exception des frais de remplissage des extincteurs utilisés, lesquels seront fixés, avant les taxes applicables, comme suit :

- 60 \$ par extincteur d'une capacité de 5 livres ou moins;
- 90 \$ par extincteur d'une capacité de 10 livres;
- 175 \$ par extincteur d'une capacité de 20 livres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-05-24

PROJET DE TRANSFERT ADMINISTRATIF D'UNE STATION MÉTÉOROLOGIQUE DANS LA CANTON DE BOUTET DU TNO DE RIVIÈRE-BONJOUR

CONSIDÉRANT la communication transmise à la MRC par la direction régionale du Bas-Saint-Laurent du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) le 8 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à procéder au transfert de terrain sur lequel est implantée une station météorologique, du MRNF vers le MELCCFP, et d'assurer la conformité des installations en prévoyant l'acquisition de superficie additionnelle adjacente au site existant afin de répondre aux normes et exigences minimales applicables à l'exploitation des stations météorologiques;

CONSIDÉRANT QUE le MRNF souhaite obtenir des informations et connaître les préoccupations de la MRC eu égard aux activités qui relèvent de ses responsabilités;

CONSIDÉRANT QUE les activités de la MRC incluent celles déléguées dans le cadre de l'Entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la directrice de l'aménagement et de l'urbanisme indique qu'il n'y a pas d'enjeu en lien avec l'aménagement du territoire et les activités déléguées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la transmission d'un avis favorable sans conditions à la direction régionale du ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour le projet de transfert d'administration au MELCCFP du parc de stations météorologiques;

QUE la directrice de l'aménagement et de l'urbanisme, madame Valérie Charest, soit autorisée à signer et à transmettre les documents requis.

ADOPTÉE

PROJET D'EXPLORATION MONT TUZO – INFORMATION PRÉALABLE ET DÉMARCHE DE COMMUNICATION – INFO

PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE L'ESTUAIRE MOYEN-MARITIME (TCREMM) – INFO

PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL (PISRMM) – RAPPORT 3 PRÉLIMINAIRE – RENCONTRE DE PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION, LE 25 MAI 2026 – INFO

RÉSOLUTION CA-2026-05-25

ORIENTATION – RÉVISION DU DOSSIER D'ASSURANCES DE LA MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a révisé son dossier avec son courtier en assurance de dommages de la FQM Assurances;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande de rehausser la couverture de responsabilité civile de 3 M\$ à 5 M\$ (surprime de 1 794 \$);

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande de souscrire à la protection relative aux frais de justice (prime annuelle de 877 \$);

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande de rehausser la protection en cas d'erreurs et omissions de 2 M\$ à 3 M\$ et d'augmenter le montant de la franchise de 1 000 \$ à 5 000 \$ (surprime de 497 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le directeur général à procéder à la modification du dossier de la MRC avec FQM Assurances, sur la base des recommandations mentionnées en préambule, au coût annuel total de 3 168 \$ avant les taxes applicables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-05-26

PROGRAMME 2026 DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE DE LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIE (SOPFIM) SUR LE TNO DE RIVIÈRE-BONJOUR

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie n'a pas de règlement en matière de lutte contre les insectes ravageurs forestiers et les maladies cryptogamiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie ne peut pas régir l'aménagement de la forêt publique;

CONSIDÉRANT QUE la SOPFIM doit demander une autorisation au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre de l'application du *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public (RNI)*;

CONSIDÉRANT QUE la SOPFIM doit également obtenir des autorisations environnementales, notamment du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir les autorisations requises, un certificat de conformité à la réglementation régionale est généralement requis de la part de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Matanie, monsieur Olivier Banville, soit autorisé à délivrer une attestation de conformité à la réglementation du TNO de Rivière-Bonjour pour les interventions de la SOPFIM dans le cadre de son Programme 2026 de protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-05-27

OFFRE DE SERVICES DE URBEC CONCEPTS – GESTION DES DEMANDES DE PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT QUE le service de l'aménagement et de l'urbanisme doit composer avec une équipe réduite d'inspecteurs en bâtiments pour le printemps et l'été 2026;

CONSIDÉRANT QUE la MRC n'est pas parvenue à recruter un inspecteur en bâtiments surnuméraire;

CONSIDÉRANT QU'à court terme, la MRC souhaite limiter l'impact de cette situation sur la qualité de ses services et les délais de traitement des demandes de renseignement, de permis et certificat d'autorisation ou d'attestation de conformité;

CONSIDÉRANT l'offre de service, à la demande, de l'entreprise Urbec Concepts pour des services professionnels d'urbanisme au prix horaire de 76,88 \$ avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise madame Valérie Charest, directrice du service de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer un contrat de fourniture de services professionnels d'urbanisme avec l'entreprise Urbec Concepts;

QUE la directrice soit autorisée à requérir les services à la demande jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 25 000 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-05-28

FQM – COLLOQUE MA MUNICIPALITÉ VERTE, LE 26 MAI 2026 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'invitation de la FQM au Colloque Ma municipalité verte, le 26 mai 2026 à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de monsieur Gérald Beaulieu, préfet, au Colloque Ma municipalité verte, le 26 mai 2026 à Québec;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 315 \$, avant les taxes applicables, ainsi que le remboursement des frais de déplacements, d'hébergement et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION CA-2026-05-29

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Gérald Beaulieu

(signé)

Le directeur général et greffier-trésorier,
Olivier Banville, urb.

Je, soussigné, Gérald Beaulieu, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

Le préfet,
Gérald Beaulieu